

COMITÉ DE PARENTS

Procès-verbal de la séance tenue le lundi 17 février 2014

Représentant(e)s			
Adrien-Gamache	—	Joseph-De Sérigny	Monia Audy
André-Laurendeau	Nathalie Kleber (S)	Lajeunesse	Julie Côté
Antoine-Brossard	Marie-Élène L'Espérance	Laurent-Benoît	—
Armand-Racicot	Betty Jansen	Lionel-Groulx	—
Bel-Essor	—	Marie-Victorin (Brossard)	—
Bourgeois-Champagnat	Maxime Cantin	Marie-Victorin (Longueuil)	Chantal Gagné
Carillon	—	Maurice-L.-Duplessis	Joelle Morin
Charles-Bruneau	Jean-Luc Lafleur	Mgr-A.-M.-Parent	Isabelle Émard
Charles-LeMoine	—	Monseigneur-Forget	—
Christ-Roi	Ida Francoeur	Paul-Chagnon	Luc Carmel
Curé-Lequin, Du	Mathieu Tremblay	Paul-De Maricourt	—
D'Iberville	Nathalie Kleber	Pierre-D'Iberville	Rolanda Kuncyte
De La Mosaïque	—	Pierre-Laporte	—
De Maricourt	Nancy Montreuil	Préville	Julie Poulin
De Normandie	Marie-Ève Bouchard	Rabeau	—
Des Mille-Flours	—	Sainte-Claire (Brossard)	—
Des Quatre-Saisons	Danielle Latour	Sainte-Claire (Longueuil)	—
Des Saints-Anges	Valérie St-Laurent	Saint-Jean-Baptiste	—
Du Jardin-Bienville	Catherine Sauvé	Saint-Joseph	—
Du Tournesol	Isabelle Gélinas	Saint-Jude	—
Du Vent-Nouveau	Serge Lefebvre	Saint-Laurent	—
École des Petits Explorateurs	Nicolas Gauthier	Saint-Romain	—
École internationale Lucille-Teasdale	—	Samuel-De Champlain	Nadine St-Denis
École secondaire de l'Agora	Laurent Fleury	Tourterelle	—
École secondaire Saint-Edmond	Bruno Marcoux		
École spécialisée des Remparts	—	Comité ÉHDAA	Nancy Michaud Alain Riendeau (S)
Félix-Leclerc	Sophie Barsalou		
Gaétan-Boucher	Alexandre Paradis	Secrétaire administratif	Guillaume Désilets
Gentilly	Francis Généreux (S)		
George-Étienne-Cartier	Maryse Villeneuve	Participants	
Georges-P.-Vanier	Éric Richer	Direction générale	M. Anthony Bellini, dga M. Daniel Tremblay, dga
Gérard-Filion	Anne St-Martin	Ressources matérielles	Mmes Louise Nadon, directrice adjointe et Chantal Lizotte, agente d'administration
Guillaume-Vignal	—		
Hubert-Perron	Denis Gagnon	Public	Mme Colette Larose, vice- présidente du conseil des commissaires
Internationale de Greenfield Park	Hélène Garon		
Jacques-Ouellette	Stéphane Lambert		
Jacques-Rousseau	Jacques Seminaro		

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après constatation du quorum, M. Jean-Luc Lafleur déclare l'assemblée ouverte à 19h20.

M. Lafleur présente Mme Nancy Michaud et M. Alain Riendeau, respectivement représentante et substitut du comité ÉHDAA.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CP-1128-17-02 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Élène L'Espérance d'adopter l'ordre du jour déposé en inversant l'ordre des points 6 et 7.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'ordre du jour adopté est le suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public
4. Parole à la présidence
5. Parole à la direction générale
 - 5.1. Questions des représentants

AFFAIRES NOUVELLES

6. Protocoles d'entente avec les villes (Présentation et questions)

AFFAIRES EN COURS

7. Répartition des services éducatifs 2014-2015 (Questions)

AFFAIRES INTERNES

8. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 20 janvier 2014
9. Parole au délégué à la FCPQ
10. Parole aux parents-commissaires
11. Parole au représentant ÉHDAA
12. Parole aux membres
13. Parole au public
14. Levée de l'assemblée

3. PAROLE AU PUBLIC

Mme Colette Larose souhaite une bonne soirée à tous et invite les représentants à ne pas se gêner pour poser des questions concernant le conseil des commissaires.

4. PAROLE À LA PRÉSIDENTENCE

M. Lafleur souligne deux annonces faites récemment dans les journaux :

- **Décontamination des sols de cinq écoles :** « Le sol des écoles Armand-Racicot, Charles-Lemoyne, Charles-Bruneau, des Petits-Explorateurs et du Centre de formation professionnelle (CFP) Charlotte-Tassé renferme une quantité d'hydrocarbures pétroliers C10 à C50 qui dépasse la limite maximale acceptable établie par le ministère de l'Environnement. » Par ailleurs, il est à noter que les sols contaminés ne représentent qu'une petite superficie et qu'il n'y a pas de danger pour la santé ou la sécurité des élèves et du personnel.

- **Désaffiliation de la commission scolaire à la FCSQ :** La CSMV a décidé de quitter la Fédération des commissions scolaires du Québec, suite à la décision de la fédération d'octroyer une généreuse prime de départ à sa présidente. De plus, la commission scolaire considérait ne pas recevoir assez de services pour les 165 875 \$ qu'elle versait à la FCSQ. L'argent économisé servira à payer directement ces services.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

M. Bellini fait un retour sur la période d'inscription en ligne. Ce moyen est extrêmement intéressant et utile. Il y a déjà 5 000 élèves inscrits avec cette méthode.

5.1. Questions des représentants

M. Serge Lefebvre demande des éclaircissements concernant la désaffiliation de la CSMV de la FCSQ.

Mme Colette Larose indique que les 165 875 \$ resteront à la disposition de la commission scolaire. L'utilisation de cet argent n'est pas encore définie. Elle précise que la CSMV a décidé de se désaffilier surtout lorsque la FCSQ a décidé d'octroyer une prime de transition à sa présidente. Elle indique que la commission scolaire avait manifesté plusieurs fois son mécontentement. La désaffiliation s'est faite dans les règles de la fédération et la motion a été adoptée en juin 2013. Mme Larose indique que les règlements généraux de la fédération prévoient l'envoi d'un avis 30 jours avant l'assemblée de mars. Les commissions scolaires Des Grandes-Seigneuries et Marguerite-Bourgeoys se sont aussi désaffiliées. La présidente et la directrice générale de la fédération voulaient rencontrer le conseil, mais les commissaires n'ont pas voulu. Normalement, il n'y a pas de liens directs entre la FCSQ et le RCSM, le *Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie*; lors de l'assemblée du 7 février dernier, les membres ont tout de même résolu que pour en faire partie, les commissions scolaires représentées devaient adhérer à la FCSQ. Malgré cette expulsion, Mme Larose rappelle que la CSMV fait toujours partie des autres tables de consultations régionales. Elle invite les représentants à se présenter tout de même à la formation sur les élections scolaires offerte par le RCSM en mars prochain.

Mme Julie Poulin demande des précisions sur la décontamination de certains terrains d'écoles.

M. Bellini demande aux représentants de faire attention à ce type de nouvelle. La journaliste avait pris ses informations directement du MELS; la situation était donc connue et rien n'était caché. Certaines écoles qui avaient des niveaux inacceptables devaient déjà subir des travaux. Par ailleurs, l'école Des Saints-Anges subira une analyse de sol avant les travaux d'agrandissement. De plus, M. Bellini indique que le mazout est responsable à 90% des sols à traiter. La décontamination est assez simple : il suffit de laisser les terrains à l'air libre, de manière encadrée. Autour de 2000, la commission scolaire avait dû analyser l'ensemble de ses terrains. Le dossier reste à suivre, mais il n'y a aucune inquiétude à avoir présentement.

AFFAIRES NOUVELLES

6. PROTOCOLES D'ENTENTE AVEC LES VILLES (PRÉSENTATION ET QUESTIONS)

M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint et responsable du service des ressources matérielles, souligne que le comité travaillant sur les protocoles d'entente était présidé par Mme Larose.

M. Tremblay fait un résumé de la situation. Le besoin d'harmoniser les protocoles remonte aux fusions des villes en 2002 et des commissions scolaires en 1998. Les protocoles sont maintenant en vigueur depuis l'automne dernier. M. Tremblay rappelle que le comité de parents avait été consulté en 2009 sur les objectifs visés. M. Tremblay souligne que ces protocoles et échanges de services avec les villes apportent beaucoup à la commission scolaire, malgré certains frais encourus. Le service des ressources matérielles travaille présentement sur

les mécanismes qui permettront à la commission scolaire de se doter de nouveau matériel (chaises, consoles sonores, etc.) afin de réduire les frais auprès des villes.

Mme Chantal Lizotte fait la présentation des principaux éléments compris dans les protocoles d'entente. Mme Lizotte indique qu'historiquement, Brossard et St-Lambert payaient la commission scolaire pour les services, et que Longueuil payait seulement les frais des ressources humaines pour les locations. En 2009, la commission scolaire s'était dotée de ses principes directeurs. En 2010, les discussions ont débuté entre les représentants de la commission scolaire et ceux des villes. En 2012, la commission scolaire s'est prononcée contre les protocoles qui existaient à l'époque. En 2013, la commission scolaire a procédé à l'adoption des protocoles avec les trois villes.

La priorité principale est l'utilisation des locaux, dans un premier temps, par la commission scolaire et les conseils d'établissement. La seconde priorité prévoit l'utilisation des locaux par les villes pour leurs activités. Ces locaux sont identifiés et approuvés par chacun des établissements. L'ajustement de la tarification se fera de façon progressive sur trois ans (33%, 66%, 100%) dans les 2 sens. La troisième priorité prévoit que toute autre activité doit être traitée par la commission scolaire. De plus, de 8h à 16h, les installations municipales sont disponibles pour les activités de la commission scolaire.

Concernant la surveillance, celle-ci sera assurée centralement par la commission scolaire au frais de la ville de Longueuil, mais assurée par les villes pour Brossard et St-Lambert.

Concernant l'entretien, celui-ci sera assuré par la commission scolaire au frais de la ville de Longueuil, mais entièrement par les villes pour Brossard et St-Lambert.

M. Tremblay indique que le modèle de partage des revenus reste à établir.

Mmes Nancy Michaud, Julie Poulin, Marie-Élène L'Espérance, Marie-Ève Bouchard, Nadine St-Denis, Chantal Gagné et Julie Côté, ainsi que MM Mathieu Tremblay et Éric Richer, posent des questions. Il en ressort entre autres les éléments suivants :

- La surveillance se déroulera comme avant, avec les employés de la commission scolaire.
- Les locaux de même type auront tous la même valeur au mètre carré dans chacune des villes.
- Aucune date n'est encore fixée pour une présentation sur le partage des revenus, mais la commission scolaire y travaille présentement. Le but est d'avoir une entente dans les prochains mois. La CSMV voudrait pouvoir «ristourner» les écoles avant la fin de l'année scolaire.
- Selon de vieilles ententes, certaines écoles permettent le stationnement dans les cours d'école, malgré qu'elles ne soient pas toutes aptes à accueillir des véhicules. La CSMV examine de quelle manière cette dégradation sera intégrée dans le partage des revenus.
- La redistribution des sommes vise à couvrir les frais que les écoles doivent fournir. Les équipements feront désormais partie du nouveau parc de matériel dont la commission scolaire veut se doter, afin que les écoles n'aient plus à déboursier pour des locations aux villes.
- Il n'y a pas de dispositions spécifiques concernant les cours d'école. Normalement, elles devraient soutenir les poids des élèves. La commission scolaire doit évaluer les tenants et aboutissants à propos du stationnement dans les cours. Évidemment, ce n'est pas la même chose avec les écoles secondaires qui supportent le poids des autobus.
- Le centre communautaire adjacent à l'école Georges-P.-Vanier est un bon exemple de l'échange de services qui a lieu dans Brossard. Comme l'entente est intervenue à la fin du processus, la signature du protocole n'est qu'une confirmation de ce qui se passe.
- Les prix sont généralement fixes à l'intérieur des protocoles, pour des utilités similaires mais pas nécessairement identiques.
- Les demandes de location doivent se faire auprès des directions d'école ou via le service des ressources matérielles.
- Certaines écoles dans Brossard semblent vivre des problématiques avec le rangement du matériel lors des camps de jours. La commission scolaire travaille dans le but de

trouver des solutions à ce type de problème. Par exemple, les écoles pourraient assumer le travail de préparation des locaux moyennant un paiement par la ville. Ceci pourra faire partie des modalités du partage des revenus.

- Les jeunes doivent être encadrés durant l'été, mais la commission scolaire doit aussi être à l'écoute des besoins des villes.

AFFAIRES EN COURS

7. RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS 2014-2015 (QUESTIONS)

M. Bellini indique que suite à la demande formulée lors de la dernière assemblée, un lexique sur les termes utilisés pour la clientèle HDAA se trouve à l'entrée. Il invite les représentants à le prendre.

Mmes Nancy Michaud, Julie Poulin, Monia Audi et Marie-Ève Bouchard, ainsi que MM Alain Riendeau et Serge Lefebvre, posent des questions. Il en ressort entre autres les éléments suivants :

- Le nombre de classes diminuent en TC, mais les classes Relation augmentent et ce, malgré l'intégration. Les besoins des élèves sont maintenant mieux définis.
- Le nombre de classes spécialisées dépend des études effectuées annuellement par la commission scolaire. Celle-ci détermine la localisation de ces classes en avril, en essayant qu'elles soient le plus proche possible du domicile. La commission scolaire tente de ne pas avoir une trop grande concentration de ce type de classes dans certains milieux. Le classement d'un élève en classe spécialisée dépend des recommandations de la direction, avec l'aval de spécialiste et d'un comité d'étude. Le contingentement dépend du nombre de classes et de places disponibles.
- En prenant l'exemple de l'école De Normandie, dont deux classes de maternelle ont été déplacées, mais qui se retrouve avec deux classes *Communication*, il s'avère parfois difficile pour la commission scolaire de prendre ce genre de décision. Les classes spécialisées sont des classes «commission scolaire» et doivent être gérées de manière à ne pas déplacer les élèves chaque année.
- L'autisme est une catégorie de trouble envahissant du développement (TED).
- Les directions d'école sont consultées quant à la répartition des services, selon la politique d'adaptation scolaire, qui se trouve d'ailleurs sur le site de la CSMV. Par exemples : à l'école St-Romain, la commission scolaire a dû déplacer des élèves par manque de places; à l'école Carillon, il s'y trouve six classes spécialisées. Au primaire, la commission scolaire ne veut pas avoir un seul point de service, mais plutôt une répartition des classes. Au secondaire, c'est différent, car il y a moins d'écoles et la continuité des services est plus efficace avec une concentration de ces services.
- Certaines personnes remarquent qu'une concentration trop forte de classes de type *Communication* dans une école permet une moins bonne intégration sociale. Le déplacement des classes devraient toujours se faire en se souciant d'avoir la distance la moins grande du domicile.
- Le nombre de classes de type CASA semble en diminution, mais il faut comprendre qu'il y a une dizaine d'années, il n'y avait que ce type de classes. Maintenant, il y a plus de professionnels qui ciblent mieux les besoins des élèves; ils sont donc dirigés vers d'autres classes.
- Certaines personnes considèrent que les élèves TC sont réintégrés trop rapidement dans les classes ordinaires et craignent un manque de services. La commission scolaire voit les choses différemment : comme la loi ne prévoit pas la scolarisation de ces élèves jusqu'à 21 ans, la commission scolaire doit trouver les meilleurs moyens pour le scolariser. La CSMV ne veut pas lâcher ces élèves, mais croit qu'ils peuvent être intégrés, ou dirigés vers des classes *Kangourou*. La commission scolaire tient à préciser qu'au fil des ans, les ressources ne cessent d'augmenter, mais sont distribuées différemment.

M. Bellini demande aux représentants de retourner dans leur conseil d'établissement et de

vérifier si les informations concernant leur école sont exactes. Par ailleurs, comme c'est principalement aux directions de discuter et d'évaluer ces dossiers, il faut faire attention de ne pas outrepasser les pouvoirs du conseil d'établissement en recommandant n'importe quoi. En fait, les membres de conseil d'établissement devraient vérifier l'exactitude des informations et les explications des acronymes; il est important de comprendre que le document déposé représente en fait l'offre de services de la commission scolaire.

AFFAIRES INTERNES

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2014

CP-1129-17-02 **IL EST PROPOSÉ** par M. Bruno Marcoux d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 janvier 2014 tel quel déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. PAROLE AU DÉLÉGUÉ À LA FCPQ

M. Serge Lefebvre livre de l'information sur les activités de la Fédération des comités de parents du Québec :

- Le congrès annuel de la FCPQ aura lieu les 30 et 31 mai prochains à St-Augustin-de-Desmaures. Le programme sortira sous peu. Mme Rose-Marie Charest, présidente de l'Ordre des psychologues du Québec, participera au gala d'ouverture. Le comité de parents a un budget disponible pour réserver des places.
- Un forum regroupant des présidents de comités ÉHDAA a eu lieu à la fin janvier. Il a été question de l'arrimage entre le comité de parents et le comité ÉHDAA, en plus du rôle des commissaires parents dans l'échange d'informations. Les mécanismes de nomination au sein des comités ÉHDAA varient énormément d'une commission scolaire à l'autre.
- Un comité ministériel auquel la FCPQ participe se penchera sur le dossier transition école — vie active. Un guide de bonne pratique devrait être élaboré.
- La ministre devrait sortir un plan de lutte sur la persévérance et la réussite scolaire.
- Le nombre de commissaires parents augmentera suite aux prochaines élections scolaires. En plus des commissaires représentant le primaire et le secondaire, il y en aura un représentant la clientèle HDAA ainsi qu'un quatrième sans couleur particulière.
- La fédération soumettra un questionnaire aux partis politiques en vue des prochaines élections scolaires.
- Le comité éthique note que plusieurs comités de parents n'ont pas de code d'éthique. Un suivi sera fait à ce sujet.

Mme Ida Francoeur parle du concours *Des projets prodigieux*. Les écoles ont jusqu'au 31 mars prochain pour soumettre leur projet. Des informations peuvent être trouvées à l'adresse suivante : fcq.qc.ca/fr/concours-des-projets-prodigieux.html.

M. Lafleur rappelle que les représentants qui s'inscrivent au congrès n'ont pas à déboursier d'argent ; ils n'ont qu'à lui faire parvenir par courriel la preuve d'inscription le plus rapidement possible.

M. Alain Riendeau, concernant le dossier transition école — vie active, souligne que le comité ÉHDAA trouve important de discuter avec la commission scolaire afin de trouver des ressources pour les élèves qui se retrouvent sur le marché du travail après 21 ans.

10. PAROLE AUX PARENTS-COMMISSAIRES

M. Jacques Seminario fait un résumé des dernières activités du conseil des commissaires.

Depuis la dernière assemblée, les commissaires parents ont participé à :

- 2 comités de travail
- 1 comité exécutif
- 1 conseil des commissaires
- 1 comité exécutif public

Il a entre autres été question des sujets suivants :

- Lors des prochaines élections scolaires, où le nombre de commissaires à la CSMV passera à 11, le président d'élection sera un cadre de la commission scolaire.
- Suite aux élections de novembre prochain, le mandat des commissaires parents sera dorénavant de deux ans. Par ailleurs, ils n'auront toujours pas de droit de vote. Des vérifications seront faites auprès du secrétariat général afin de valider le mandat de deux ans et l'élection par les parents des représentants au comité de parents lors de l'assemblée générale annuelle.
- Le prochain commissaire élu à la présidence du conseil des commissaires le sera au suffrage universel. Un budget variant de 5 000\$ à 20 000\$ pourrait être nécessaire pour faire campagne.
- Les calendriers scolaires primaire et secondaire ont été adoptés. C'est le projet-2 qui sera finalement appliqué, comme le souhaitait le Comité de parents.
- Le projet de loi sur le financement des commissions scolaires et ses modalités pourraient changer suite aux prochaines élections provinciales.
- Le *Plan d'organisation scolaire* dans Brossard a été adopté. Certaines modalités seront déterminées en temps et lieu, mais l'essentiel ressemble à ce que les parents demandaient.

Mme Valérie St-Laurent souligne que *le Rapport annuel 2012-2013* se retrouve maintenant sur site de la commission scolaire et invite les représentants à le consulter.

Mme St-Laurent trouve intéressant d'avoir une formation sur les prochaines élections scolaires. De plus, les commissaires parents doivent prévoir au moins une soirée par semaine pour leurs activités.

M. Serge Lefebvre indique que la FCPQ veut discuter du droit de vote pour les commissaires parents avec la ministre Malavoy, mais que ce n'est pas encore une priorité pour celle-ci.

Mme Marie-Élène L'Espérance demande comment le mandat des commissaires parents pourra être de deux ans, si les représentants doivent être élus annuellement par l'assemblée générale annuelle des parents.

M. Lafleur indique qu'une demande sera faite au secrétariat général afin de donner une soirée d'information sur les prochaines élections.

Mme Larose précise que la tenue d'une soirée d'information est déjà prévue.

Mme Ida Francoeur demande quelle est la meilleure façon d'obtenir des informations sur les prochaines élections scolaires.

Mme Colette Larose invite les représentants à consulter la section *Élections scolaires 2014* dans l'onglet *Vie démocratique* sur le site de la CSMV.

M. Alain Riendeau demande en quelle année ont eu lieu les dernières élections scolaires.

M. Seminario précise qu'elles ont eu lieu en 2007. Par ailleurs, le gouvernement voulait faire des élections conjointes avec les élections municipales en 2013. Jusqu'à maintenant, les modalités de financement ne sont pas les mêmes pour le scolaire et le municipal. La réforme de la loi devrait amener la formation de partis politiques. À ce jour, seule la commission scolaire de Montréal avait la permission d'avoir des partis politiques.

Mme Isabelle Émard demande quelles est la version des calendriers qui a été adoptée.

M. Seminaro précise que les commissaires ont adopté la version numéro 2. Seul le bloc de journées pédagogiques en novembre a été reculé au 13 et 14 novembre 2014.

11. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA

Mme Nancy Michaud informe les représentants qu'elle et M. Alain Riendeau alterneront les présences au Comité de parents.

M. Riendeau indique qu'il enverra un document explicatif sur les élèves HDAA et les plans d'intervention.

M. Lafleur rappelle aux représentants que le comité de parents est la courroie de transmission à privilégier pour partager de l'information.

Mme Anne St-Martin pose des questions sur les élèves avec déficit d'attention.

Mme Michaud précise que ces élèves doivent être cotés afin de se voir attribuer des services selon leur plan d'intervention et des difficultés rencontrées. Par ailleurs, il est possible qu'un élève ne soit pas coté mais qu'il ait un plan d'intervention. La première démarche doit se faire auprès de l'enseignant et de la direction.

12. PAROLE AUX MEMBRES

M. Lafleur invite les représentants qui souhaitent inclure certains sujets aux ordres du jour de communiquer avec lui par courriel.

Mme Marie-Élène L'Espérance demande que le Comité de parents adopte une résolution pour le comité du transport. Mme L'Espérance souhaite que des indications de lignes alternatives soient inscrites sur les trajets des élèves qui utilisent les services du RTL.

M. Lafleur indique qu'un suivi sera fait.

13. PAROLE AU PUBLIC

Mme Larose félicite les représentants d'être aussi dynamique.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CP-1130-17-02 L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Mme Ida Francoeur de lever l'assemblée. Il est 21h25.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Jean-Luc Lafleur
Président

Guillaume Désilets
Secrétaire administratif

POUR COMMUNIQUER AVEC LE COMITÉ DE PARENTS DE LA CSMV

Présidence : **comitep@csmv.qc.ca**

Commissaire-parent—primaire : **rep_pri@csmv.qc.ca**

Commissaire-parent—secondaire : **rep_sec@csmv.qc.ca**